



Sport Nautique
de
Saint Quay-Portrieux



AVIS DE COURSE



Nom de l'épreuve : Sélective inter ligues
Séries : 29ER, 420, 49ER, EQU, EUR
Dates : 20 et 21 mars 2010
Lieu : Esplanade du Port d'Armor St Quay Px
Autorité Organisatrice : Sport Nautique Saint Quay Portrieux



1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, 2009-2012.
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe, « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. Les règles de classe et les règles des jauges concernées.
- 1.5. En cas de conflit dans la traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'I.S.A.F (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : 29ER, 420, 49ER, EQU, EUR.
 - 3.1.1. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription de 60.00 € pour les doubles, 30.00 € pour les solitaires, à Sport Nautique de St Quay Portrieux au plus tard le 12/03/2010. Après cette date les frais seront majorés de 10 €.
 - 3.1.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour
 - les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'IISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 60.00 € pour les doubles 30.00 € pour les solitaires
Jusqu'au 12 mars 2010.
Après cette date les frais seront majorés de 10 €.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription : Le samedi 20 mars 2010 de 9h00 à 13h30

5.2. Jours de course :

Samedi 20 mars 2010 : 14h00 1^{er} signal d'avertissement de la première course
Repas offert pour les coureurs et un accompagnateur par club le samedi soir
après les courses à l'ANAS . 11 € pour les autres (à réserver aux inscriptions)
Dimanche 21 mars 2010 : 10h00 1^{er} signal d'avertissement
Pas de départ le dimanche après 15H00

5-3 Nombre de courses maximum : 6

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 20 mars 2010.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Type trapèzes

8. CLASSEMENT

8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

(b)Le nombre de courses devant être validées,pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 3

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio quine soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Sport Nautique

Esplanade du Port d'Armor
22410 ST QUAY PORTRIEUX
Secrétariat : 02.96.70.93.34
Ecole de voile : 02.96.70.54.65 / 06.73.60.31.85
Fax : 02.96.70.58.21
sport-nautique-st-quay@wanadoo.fr
www.snsqp.fr

Hébergement

ANAS (Tréveneuc)
Tél : 02.96.70.42.88
bretagne@anas.asso.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Série :
N° voile :

Nom de la régata : SIL EQUIPE – 420 – 29 er – Europe

Date : 20 et 21 mars 2010

Lieu : Saint Quay Portrieux

Autorité organisatrice : Sport nautique de Saint Quay Portrieux

	BARREUR	EQUIPIER
NOM Prénom		
N°licence		
N°club		
Sexe		
Né(e) le		

Autorisations parentales

Pour le barreur :

Je soussigné (e) Mr/Mme autorise mon fils / ma fille à participer à la SIL les 20 et 21 mars 2010 à Saint Quay Portrieux et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

Fait à le : Signature

Pour l'équipier

Je soussigné (e) Mr/Mme autorise mon fils / ma fille à participer à la SIL les 20 et 21 mars 2010 à Saint Quay Portrieux et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

Fait à le : Signature

Dans le cadre de ses activités, Sport Nautique peut-être amené à utiliser et exploiter des prises de vues promotionnelles (sites internet, brochure...) Par son inscription, le signataire accepte et autorise à titre gratuit l'exploitation de ces prises de vues.

Attestation

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve. Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

Signature du barreur

Signature de l'équipier

